



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

24 septembre 2019

Pourquoi et comment investir en direct en actions cotées?

En achetant des actions, vous devenez propriétaire d'une partie du capital d'une société. Avant de vous lancer, posez-vous les bonnes questions.

 Télécharger le contenu

Mots clés

BIEN INVESTIR

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE ACTIONS

18 octobre 2018

Investir en actions



ARTICLE ACTIONS

26 juin 2013

Le compte-titres
ordinaire, un support
pour investir en
bourse



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02